PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{ER} MARS 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 1 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle Mimoun, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 006/2013 : "convention de mise à disposition de terrain à la Communauté de Communes, autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire";

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE Objet: Mise à disposition de terrain PARCELLE (pour partie) cadastrée ZO0098, sise 26, rue Jean Moulin à Etréchy.

M. BOURGEOIS présente le rapport.

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde bénéficie depuis quelques années maintenant des locaux qui lui ont été transférées Rue Jean Moulin et abritant son service communautaire d'Aide à la Recherche d'emploi. Ces locaux sont désormais dans un état de vétusté tel qu'il est préférable d'envisager leur démontage et leur remplacement par des locaux plus fonctionnels.

C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes envisage d'implanter en ses lieux et place une structure modulaire de 249,36 m².

Il importe au préalable que la commune d'Etréchy mette à la disposition de la Communauté l'assiette foncière nécessaire, soit 910 m², à titre gratuit, en vue d'édifier ledit bâtiment.

Aussi est-il demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde d'une partie du terrain cadastré ZO0098 sis 26 rue Jean Moulin et d'autoriser ladite communauté à déposer une demande de permis de construire sur ce terrain.

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde de pourvoir au remplacement des locaux actuels du Service d'Aide à la Recherche d'emploi, sis rue Jean Moulin à Etréchy,

Considérant que la commune propriétaire de la parcelle cadastrée s'engage à mettre à la disposition de la communes un terrain de 910 m² en vue d'édifier un tel équipement,

APRES DELIBERATION, Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la communauté de communes entre Juine et Renarde relative à la mise à disposition d'un terrain référencé ci-dessus en vue d'édifier un bâtiment destiné au service d'aide communautaire d'aide à la recherche d'emploi et au développement économique

AUTORISE la communauté de communes à déposer une demande de permis de construire sur ledit terrain.